



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E177071

VALABLE JUSQU'AU 07/06/2027

ÉDITÉ LE

09/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/11/2018

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/11/2025
25 000

Raison sociale : NOUVEAU & MYOTTE

RUE DES PRES DE LA VILLE
39110 SALINS-LES-BAINS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LONS LE SAUNIER 2018B00584

Siret : 844 257 618 00018

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4600598-001

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1264911

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1264911

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 84 73 09 30

Portable : 06 44 17 46 51

Fax :

Site Internet : <http://www.nouveau-myotte.com>

E-mail : toitures@nouveau-myotte.com

Responsabilité légale :

DHC (938 330 164) / DHC SAS PRÉSIDENT / HIERSO DAMIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 34

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	05/03/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	15/05/2025
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	15/05/2025
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	28/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	03/06/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	15/12/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	15/12/2023
o Isolation des combles perdus	09/12/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.